



Rapport de Transparence 2025

SOMMAIRE

- 01** Qui sommes-nous ?..... p3
- 02** Gouvernance et organisation du groupe..... p11
- 03** Département Audit p15
- 04** Gestion des risques p18
- 05** Déclaration en application p21



Anderlaine •

Qui sommes-nous ?

Anderlaine est une société régionale d'expertise comptable, de droit, d'audit, de notariat et de conseil présente en Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes et en Isère. Nos collaborateurs sont répartis sur 20 sites (siège basé à proximité de Chambéry).

Fort de plus de 65 ans d'expérience, le groupe emploie plus de 600 collaborateurs qui travaillent au service de 12 000 clients entreprises, et 18 000 clients particuliers.

Anderlaine élargit continuellement son offre métier et ses implantations en dehors du territoire traditionnel pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché.

Notre forte implication locale se traduit par une connaissance approfondie de tous les secteurs d'activité et une présence active dans les instances professionnelles, administratives et économiques régionales.

1.2 Historique

Une histoire riche de plus de **65 ans d'expertise**

L'histoire d'Anderlaine commence en 1957 avec la création du cabinet Cheney, qui voit le jour dans le centre-ville de Chambéry. Grâce à un esprit visionnaire, Bruno Cheney décide d'ouvrir des bureaux à Bourg-Saint-Maurice puis à Chamonix. Dans les années 70, le cabinet Cheney figure parmi les trois plus importants cabinets de la région.

Puis les années 90 marquent les premières opérations de croissance externe et la diversification de l'offre de services.

1972

Le cabinet Cheney participe au développement du tourisme en investissant dans les stations de montagne avec l'ouverture de 4 bureaux en Savoie (Albertville, Bourg-Saint-Maurice, Moûtiers) et Haute-Savoie (Chamonix).

1987

Le cabinet, renommé Savoie Révision, poursuit son maillage territorial et réalise sa première acquisition : le cabinet SOFEX à Annecy. Le groupe ouvre en parallèle un nouveau bureau à Aix-les-Bains et installe son siège social à La Motte-Servolex (73).

1990

Anderlaine élargit son métier et diversifie son offre de services.

Acquisition du cabinet Fiduciaire Dauphiné Conseil à Meylan.

2000

Anderlaine renforce sa dimension régionale avec l'acquisition de plusieurs cabinets en Savoie, Haute-Savoie et Isère.

Fin des années 1990, avec 150 collaborateurs, le groupe réalise 60 millions de francs de chiffre d'affaires au service de 3 500 entreprises de l'arc alpin.

Les années 2000 sont marquées par l'expansion du cabinet. Une croissance rendue possible avec l'acquisition de plusieurs cabinets en Savoie (cabinet Praz à Saint-Jean-de-Maurienne, et Perez à La Ravoire), Haute-Savoie (cabinet Aldec aux Houches) et Isère (acquisition des cabinets Aldec à Grenoble, Reffay à La Tronche, SFC à Seyssins).

2014

Anderlaine s'implante à Paris (Meudon et Yerres) et renforce sa présence sur le bassin Chambérien avec l'ouverture d'un cabinet à Challes-les-Eaux.

2018

Anderlaine s'implante à Evian-Les-Bains et enrichit son offre informatique avec le rapprochement avec Team up.

2016-2017

Anderlaine s'implante en Hautes-Alpes à Gap. En janvier 2016 Anderlaine s'implante à Cluses et crée ainsi une nouvelle filiale : **CHAPELEY AUDIT.**

2022

Anderlaine élargit son métier et diversifie son offre de services.

Acquisition du cabinet Fiduciaire Dauphiné Conseil à Meylan.

2024

Groupe SR Conseil change de nom et devient groupe Anderlaine.

DÉBUT 2019

Anderlaine et le cabinet d'avocats Lexalp fusionnent afin de créer la première Société Pluri-professionnelle d'Exercice du droit et du chiffre de Savoie, Haute-Savoie, Isère et Hautes-Alpes.

FIN 2019

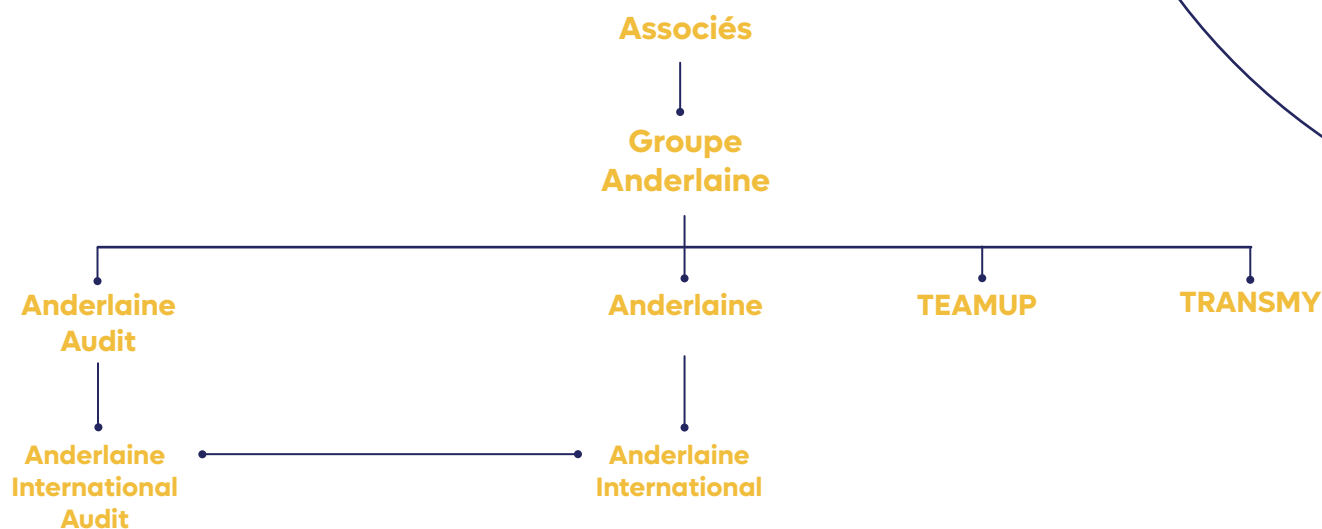
Anderlaine se rapproche de SAREG, cabinet haut-savoyard d'expertise comptable présent sur 5 sites (Annecy, Chamonix, les Gets, Morzine et Saint-Pierre en Faucigny) et qui emploie 75 collaborateurs.

Anderlaine propose désormais une offre complète pour répondre à tous les besoins du chef d'entreprise et du dirigeant.

ZOOM SUR LE PRINCIPE DE SPE

La société pluri professionnelle d'exercice (SPE) permet l'exercice en commun des professions d'avocat, d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, de commissaire-priseur judiciaire, d'huissier de justice, de notaire, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de conseil en propriété industrielle et d'expert-comptable. Depuis la loi Pacte, les commissaires aux comptes sont également concernés. Les professions du chiffre et du droit étant très complémentaires, la pluri-professionnalité est source de richesse pour les praticiens et de valeur ajoutée pour les clients.

1.3 Organigramme juridique



1.4 Entités du Groupe

DÉNOMINATION	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	MÉTIERS
ANDERLAINE AUDIT	SAS	50 000€	Commissariat aux comptes
ANDERLAINE	Société Pluri-professionnelle d'Exercice par actions simplifiée	363 400€	Exercice de la profession d'expert-comptable, commissariat aux comptes, avocat et activité de notariat
GROUPE ANDERLAINE	SAS	194 660€	SPFPL
TEAMUP	SARL	23 536€	Études, Conseil, Intégrations de système
ANDERLAINE INTERNATIONAL	SAS	100 000€	Profession d'expertise comptable
ANDERLAINE I.A. AUDIT	SAS	5 000€	Commissariat aux comptes
TRANSMY	SAS	50 000 €	Conseil stratégique et entrepreneurial sur la transaction d'immeubles, de sociétés et de fonds de commerce

1.5 Activités

SERVICES OPÉRATIONNELS

- Expertise comptable
- Audit et accompagnement à la mise en place des rapports de durabilité
- Droit - conseil et contentieux
- Gestion de la paie et conseil en droit social
- Notariat
- Intersaisons
- Gestion fiscale des revenus locatifs
- Autres métiers (protection sociale des dirigeants et salariés, accompagnement de la croissance et la prévention des difficultés)

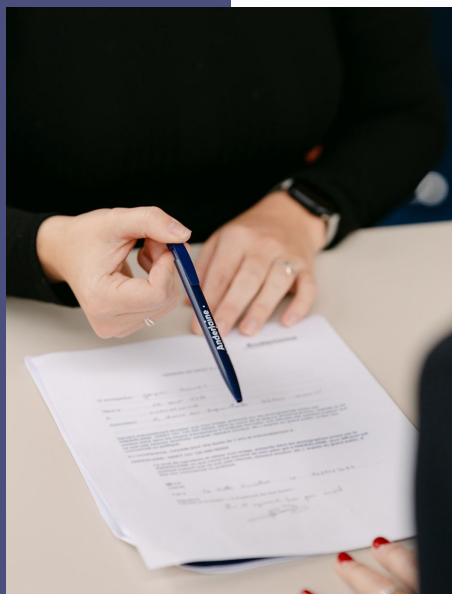
DIRECTIONS FONCTIONNELLES

- Finances
- Qualité et performances
- Système d'information
- Ressources Humaines
- Marketing & communication
- Développement
- Pluri-professionnalité

1.6 Chiffre d'affaires

Activités	31/12/25	En %	31/12/24	En %
Expertise comptable	29 318	56%	28 840	56%
Prestations sociales	7 770	15%	7 360	14%
Gestion fiscale locative	7 517	15%	7 343	14%
Juridique	4 159	8%	4 800	10%
Activité de notariat	632	1%	604	1%
Commissariat aux comptes audit	2 561	5%	2 465	5%
TRANSMY	0			

1.7 Les entités d'intérêt public



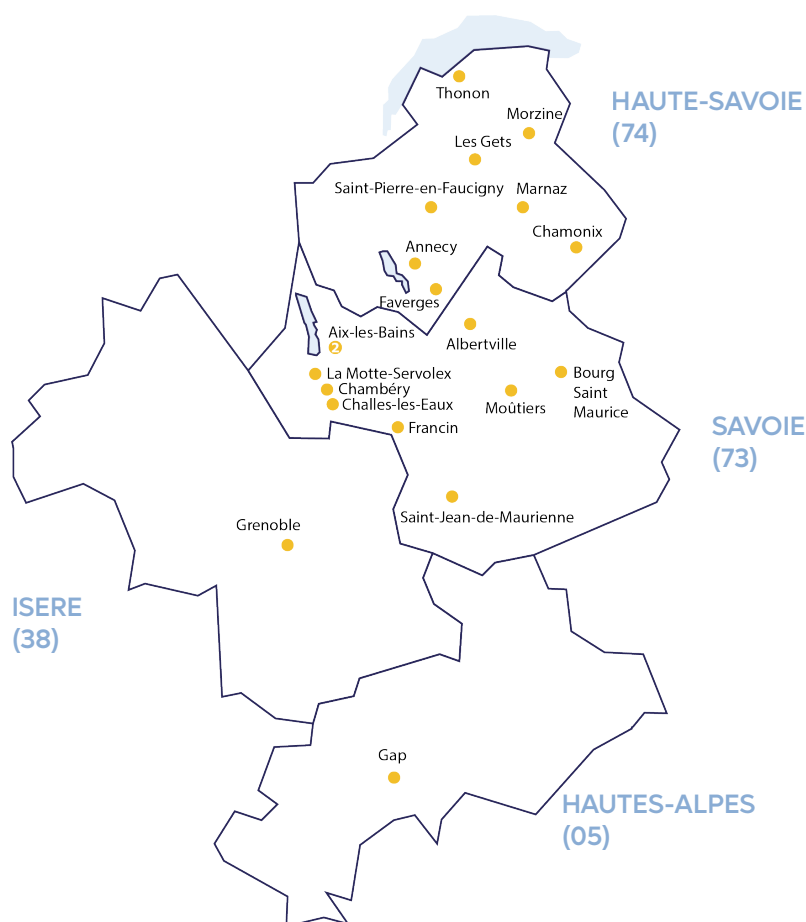
L'ordonnance du 17 mars 2017 modifie la réglementation de la profession de commissaire aux comptes actuellement fixée par le titre II du livre VII du Code de commerce.

Elle transpose en droit interne la directive 2014/56/UE visant à harmoniser le contrôle légal des comptes au niveau européen et met le droit interne en conformité avec le règlement (UE) 537/2014 du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public ou EIP.

Au 31 décembre 2025, il n'a été recensé aucun mandat EIP.

1.8 Implantations géographiques de nos bureaux

20
sites



1.9 Notre implication dans un groupement national et international

MEMBRE ALLIANCE EURUS



Anderlaine est membre d'EURUS. L'Alliance Eurus est le 1er groupement d'entreprises indépendantes en expertise comptable, audit et conseil de France. Notre groupement représente 39 entreprises, plus de 400 associés et 4 800 collaborateurs au service de près de 100 000 entreprises en France et à l'international.

Fondée en 1989, l'Alliance Eurus a pour ambition d'accompagner ses membres sur l'ensemble des transitions actuelles et à venir. Nos membres peuvent ainsi prendre une longueur d'avance sur les sujets digitaux, environnementaux et sociétaux.

Eurus est le représentant en France de BKR International. Les cabinets de cette association internationale, présents dans 350 villes à travers 80 pays partagent les mêmes normes internationales et font l'objet d'un examen qualité rigoureux.



Notre appartenance à l'Alliance Eurus et à BKR International permet à nos clients de bénéficier d'une synergie de compétences encore plus étendue en France comme à l'international.

MEMBRE ATH



Anderlaine est également membre de l'Association Technique d'Harmonisation (ATH), groupement de 36 cabinets indépendants d'expertise comptable, d'audit et de conseil. Fort de 7 500 collaborateurs et associés, cette alliance mutualise moyens et ressources afin d'apporter à nos clients les meilleurs services et prestations.

1.10 Ressources humaines

L'effectif d'Anderlaine est de **600 personnes dont 27 associés.**

Deux associés sont dédiés au métier de commissaire aux comptes dont un pour la totalité de son temps. Par ailleurs, 8 associés sont inscrits à la compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ils sont tous titulaires, signataires ou directeur de mission de mandats de commissariat aux comptes.





Gouvernance et organisation du groupe

2.1 Comité de direction



Franck BEUNECHE
Expert-Comptable



Loïc BROUSSE
Directeur général
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



Emmanuel LARRAZET
Président
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



Amandine LEODICE
Expert-Comptable



Jean BOISSON
Avocat



Guillaume EVRARD
Directeur général
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



Gérald LEDEZ
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Le comité de direction est en charge de :

- la gestion des affaires courantes,
- le pilotage de l'organisation du groupe,
- le suivi de l'activité des directions fonctionnelles,
- la préparation des réunions d'associés,
- il veille à la fois à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

Les autres associé-es



Sébastien BESSON
Expert-Comptable



Gabriel BETHENOD
Expert-Comptable



Marie-Christine DESGRANGES
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



Arnaud DUSSEY
Expert-comptable



Nadège GINET
Expert-Comptable



Sandrine HUBERT
Expert-Comptable



Tristan IACONO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



Yves LANVERS
Expert-Comptable



Franck MAITRE
Expert-Comptable



Frédéric MARTIN
Avocat



Nicolas PICARD
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



Julien PROCACCI
Expert-Comptable



Fabienne QUELARD
Expert-Comptable



Nicolas RIEUSSEC
Expert-Comptable



Franck RODRIGUEZ
Expert-Comptable



Ismaël SONON
Expert-Comptable



Béatrice TETAZ-MONTHOUX
Directrice générale
Avocat



Ludovic VULLIERMET
Notaire



Anne-Sophie VATINEL
Expert-Comptable



Benoît WAS
Expert-Comptable

2.2 Directions fonctionnelles

COMITÉ DE DIRECTION

Franck BEUNECHE, Jean BOISSON,
Loïc BROUSSE, Guillaume EVRARD,
Emmanuel LARRAZET, Gérald LEDEZ,
Amandine LEODICE

- Direction générale
- Gestion des affaires particulières
- Supervise l'activité des directions fonctionnelles
- Arrête les rémunérations des Associés, sur proposition du Comité des rémunérations

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Loïc BROUSSE, Franck MAITRE, Fabienne QUELARD

- Suivi de la politique sociale définie par les associés
- Formation
- Gestion des carrières
- Organes de représentation du personnel

DIRECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

Sébastien BESSON, Emmanuel LARRAZET

- Comptabilité - bilans
- Trésorerie
- Recouvrement des honoraires
- Gestion interne
- Contrôle de gestio,

DIRECTION PLURIPROFESSIONNALITÉ

Franck BEUNECHE, Jean BOISSON,
Nicolas PICARD, Ludovic VULLIERMET

- Transversalité de l'offre et des métiers

DIRECTION DÉVELOPPEMENT

Marie-Christine DESGRANGES,
Gérald LEDEZ, Ismaël SONON

- Croissance externe & organique du groupe

COMITÉ D'AUDIT

Marie-Christine DESGRANGES,
Philippe PAUTRAT, Nicolas PICARD

- Validation des procédures internes
- Analyse des dossiers présentant des risques particuliers
- Suivi des travaux du contrôle qualité
- Contrôle périodique
- Formations

DIRECTION QUALITÉ & PERFORMANCE

Guillaume EVRARD, Aurélien GILLET,
Benoit WAS

- Méthodes & procédures
- Qualité
- Performance
- Contrôle des bureaux

DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

Stéphane BILLAUD, Emmanuel LARRAZET, Benoit WAS

- Système d'information du groupe
- Offre digitale à destination des clients

DIRECTION MARKETING & COMMUNICATION

Franck BEUNECHE, Nicolas KONIECZNY,
Amandine LEODICE

- Marketing
- Communication interne
- Communication externe

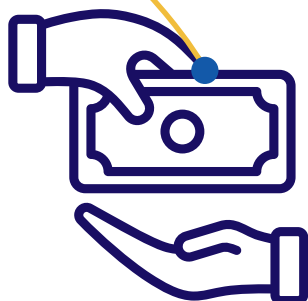


2.3 Assemblée générale des associés

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés, sur rapport du comité de direction:

- définit la politique générale du cabinet,
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du cabinet,
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du cabinet,
- décide des admissions et des exclusions d'associés,
- agréé les cessions des actions entre associés,
- arrête le prix de cession des actions,
- et de façon générale, délibère sur les propositions émanant du comité de direction et/ou d'un associé.

2.4 La politique de rémunération des associés



La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet.

Enfin, Anderlaine maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.



Le département Audit

3.1 Nos domaines d'intervention

Missions d'audit légal et audit CSRD

- + Certification des comptes sociaux
- + Certification des comptes consolidés (normes comptables françaises ou internationales)
- + Certification des rapports de durabilité
- + Examen limité des comptes semestriels ou de filiales
- + Commissariat aux apports/fusions
- + Commissariat à la transformation
- + Commissariat aux avantages particuliers
- + Attestations

Prestations contractuelles

- + **Transmission** : accompagnement à la cession pré audit de cession, évaluation, etc.
- + **Audit d'acquisition** : croissance externe et accompagnement des introductions en bourse
- + **Audit de procédures** : évaluation et organisation des flux internes, restructuration de groupes, évaluation des risques sociaux et accompagnement à la mise en place d'accords collectifs
- + **Audit informatique** : analyse des sécurités et conditions d'accès, évaluation des plans de reprise d'activité, examen des flux entre les applicatifs, accompagnement des opérations de digitalisation, infogérance
- + **Accompagnement à la mise en application de la durabilité** : CSRD
- + **Evaluation / valorisation**

3.2 Présentation du service

ÉLÉMENTS CLÉS

Nous menons l'audit légal des comptes dans le cadre juridique et du référentiel applicable.

Les équipes d'audit dédiées se concentrent sur deux sites :

La Motte-Servolex et Marnaz

314
mandats

2.6
millions d'€
de chiffre d'affaires

NOS ÉQUIPES



Le département commissariat aux comptes est placé sous la **responsabilité de Nicolas PICARD**, Commissaire aux comptes associé.

Il est organisé hiérarchiquement sous la responsabilité d'un associé, supervisé par un comité d'audit interne, et comprend :

- 2 bureaux : La Motte-Servolex & Marnaz
- 2 associés
- 5 cadres
- 11 collaborateurs

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Nos équipes interviennent dans des domaines d'activité très variés :

- Associations/fondations/fonds de dotation/syndicats
- Casino et établissement de jeux
- Industrie/coopérative
- Média
- Négoces
- Services
- Sociétés cotées
- Sociétés publiques et parapubliques

3.3 Nos principaux outils de travail

Toutes les missions d'audit sont traitées avec une gamme de logiciels adaptée aux besoins qui est à jour avec l'actualité et conforme aux normes d'exercice professionnel :

- **Revisaudit** : Outil principal de gestion de nos missions qui permet de matérialiser nos travaux de l'analyse de l'environnement et des risques principaux aux travaux de contrôle interne et de substance.
- **Datsnipper** : Outil de réconciliation de données.
- **Navis** : Base documentaire Francis Lefebvre.
- **Kanta** : Outil de gestion et d'évaluation des risques LAB.

3.3 Recours à des spécialistes

En fonction de la complexité des métiers et de l'organisation de nos clients, nous pouvons faire appel à des spécialistes internes notamment dans les domaines suivants :

- **Système d'information** dont la sécurité et l'intégrité des données doivent être examinées régulièrement.
- **Social, paie**, dont la complexité nécessite le savoir-faire de spécialistes.
- **Évaluation** notamment pour les impairments tests et l'examen de la valorisation des actifs.
- **Juridique** sur certains contrats dont la complexité et les enjeux doivent être correctement traduits dans les comptes.
- **Fiscalité** sur des points particuliers nécessitant l'avis d'avocat en droit fiscal.



04

La gestion des risques

4.1 Indépendance

L'indépendance et le secret professionnel sont des principes fondamentaux chez Anderlaine. Chaque salarié et associé accepte ces principes à la signature de son contrat de travail et chaque année au moment de la déclaration d'indépendance.

L'acceptation de toute nouvelle mission ou prestation fait l'objet d'une analyse des éventuelles incompatibilités ou de

conflits d'intérêts pouvant nuire à notre indépendance. Cette analyse porte sur l'ensemble de nos partenaires et des équipes rattachées au département audit ainsi que tous les associés. Le comité déontologique examine toute situation à risque.

4.2 Organisation interne structurée

Afin de garantir la maîtrise des risques, Anderlaine s'est doté de procédures conformes à celles prévues par les normes d'exercice professionnel.

● Manuel de procédures

Un manuel de procédures qui décrit les procédures applicables est remis à chaque nouveau collaborateur du département audit. Les procédures et les outils les plus spécifiques sont actualisés dans l'intranet afin d'assurer une parfaite application et prise de connaissance par les équipes.

● Logiciel métier Revisaudit

La qualité des dossiers est présumée correspondre aux standards du groupe dans la mesure où les auditeurs utilisent le logiciel spécifique « Revisaudit » qui permet de traiter la mission dans son ensemble en conformité avec les normes d'exercice professionnel.

Cet outil en constante évolution, garantit la bonne application des normes et propose de puissantes fonctionnalités d'audit par requêtes.

● Formation des collaborateurs

Un plan de formation des collaborateurs est mis en œuvre chaque année. Ces formations sont essentiellement techniques (CNCC, CRCC, CREF et AFGES, ATH). Elles sont organisées soit en « interne » soit en « externe ». Les équipes d'audit suivent annuellement un tronc commun de formations relatives à la fiscalité, les normes d'audit et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. D'autres formations sont proposées individuellement pour répondre aux problématiques particulières de leur portefeuille client.

4.3 Contrôle de qualité interne

Des contrôles de qualité a posteriori sont réalisés annuellement sur des dossiers présentant des risques particuliers. Ces travaux sont effectués tant par des membres de l'équipe d'audit que par ATH.



4.4 Revue indépendante



Une revue indépendante est organisée en interne sur des dossiers sélectionnés au vu des critères objectifs (taille, difficultés rencontrées, alerte, etc.) présentant des risques préalablement identifiés selon plusieurs critères.

L'objectif principal est de valider l'opinion et la cohérence d'ensemble de la piste d'audit avant l'émission des rapports.

4.5 Comité d'Audit

Le comité d'audit est composé de 5 membres très expérimentés, dont 3 sont inscrits à la CRCC Dauphiné-Savoie.

Son rôle premier consiste à s'assurer que les procédures internes sont respectées et à valider la qualité des contrôles de fond et de forme des dossiers.

Il intervient également pour trancher l'opinion ou les actions particulières à mettre en œuvre sur les dossiers présentant des risques spécifiques.

Son mode de fonctionnement est très agile pour décider dans des délais très courts adaptés au calendrier légal des clients.

4.6 Contrôle qualité H2A

En tant que cabinet certifiant les comptes d'entités EIP nous sommes soumis au **contrôle triennal de la Haute Autorité de l'Audit**, organe du ministère de la justice en charge notamment du contrôle de la profession (<https://h2a-france.org/>).

- **Notre dernier contrôle date de 2024**

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal sont intervenus :



4.7 Rotation des mandats

La réforme européenne du contrôle légal par l'ordonnance du 17 mars 2017 introduit des exigences renforcées, notamment en matière d'indépendance, pour les commissaires aux comptes intervenant auprès des Entités d'Intérêt Public (EIP) par l'instauration d'une rotation obligatoire des :

- Titulaires dont la durée maximale des mandats est limitée à 10 ans pour les entités qui disposent d'un seul commissaire aux comptes. Cette durée passe à 24 ans en cas de contrôle conjoint, qu'il résulte d'une obligation légale ou d'une décision volontaire des associés. Des mesures transitoires accompagnent ce changement législatif.

- Signataires des mandats détenus auprès de ces entités Entités d'Intérêt Public (EIP) dont la rotation est assurée tous les 6 ans avec un délai de viduité de 3 ans.

En ce qui concerne les entités faisant Appel Public à la générosité (APG) seule s'applique la rotation des signataires.



Déclarations en application de l'article R.823-21

du code de commerce

Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée.

Tous les salariés intervenants sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du code de commerce.

Tous les diplômés commissaires aux comptes inscrits suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L.922-4 et R.922-61 sont respectées.

Efficacité de fonctionnement du système interne de contrôle qualité.

Le logiciel Revisaudit fournit l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires, et de la qualité des rapports émis.

La Motte-Servolex, le 20 mars 2026

Emmanuel LARRAZET

Président
Groupe Anderlaine

Nicolas PICARD

Responsable du Département Audit
Anderlaine

